

LENS, le **18 MARS 2024**

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Pôle la Vie de La Cité – Accès aux services
publics et ressources internes
Gestion des Assemblées – Elections - Droit de
la personne et de la famille
Direction Gestion des Assemblées
Affaire suivie par Mme BLOTTIAUX
Réf : VB/BB

Mesdames et Messieurs

**les adjoints au maire
les conseillers municipaux délégués
les conseillers municipaux**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de trouver ci-joint le procès-verbal de la réunion du
Conseil Municipal du 20 février 2024.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer,
Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, l'expression de mes sentiments les
meilleurs.



Official seal of the Mayor of Lens, featuring a circular emblem with a central figure and the text "VILLE DE LENS-PAS-DE-CALAIS" and "MAIRIE".

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

**DIRECTION de la Vie de La Cité – Accès aux
services publics et ressources internes
Gestion des Assemblées – Elections - Droit de
la personne et de la famille**

Affaire suivie par Mme Véronique BLOTTIAUX
Réf : VB/BB

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

=====

SEANCE DU 20 FEVRIER 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 février, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 13 février 2024.

Etaient présents : MM. ROBERT et HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE, GHEYSSENS et CECAK, Mmes LEFEBVRE et LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mmes NION et VAIRON (arrivée à 14 H 05 lors de la présentation de la délibération n°2), MM. DAUBRESSE et REAL, Mme MASSET, M. HOJNATZKI, Mme BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mmes LEROY et LAUWERS, MM. PACH et CLAVET.

Etaient excusés : Mme BOURDON ayant donné pouvoir à M. ROBERT, Mme CORRE ayant donné pouvoir M. HANON, M. OUDJANI ayant donné pouvoir à M. NYCZ, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA jusqu'à son arrivée, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, Mme LOURDELLE ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH, Mme GLEMBA ayant donné pouvoir à Mme MAZEREUW, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, M. DUCASTEL, Mme DAVID et Mme VINCENT n'ayant pas donné de pouvoir.

Etait absent : M. DESMARETZ.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme MAZEREUW, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire :

Mesdames, Messieurs, il est 14 heures, nous allons ouvrir cette séance du Conseil Municipal et donc, je laisse la parole à Monsieur Manuel GONZALEZ pour l'appel des membres.

(Appel des membres par Monsieur GONZALEZ, Directeur Général Adjoint des Services)

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup, je vous propose de confier le secrétariat de séance à Madame MAZEREUW. Pas de problème ? C'est approuvé. Merci beaucoup.

Et donc, je vous demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de notre dernière séance qui a eu lieu le 6 décembre dernier ? Non ? Pas de demande de vote ? Il est approuvé.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Conformément aux mentions habituelles donc, je vous rappelle l'article 2 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, qui mentionne au titre de la Charte de l'élu local que celui-ci veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. Les débats sont enregistrés et donc je vous demande d'être en possession du micro avant de vous exprimer.

Pour l'examen des délibérations préalable à cette séance de conseil municipal, les commissions se sont réunies le 19 février à 16 H 00, 16 H 30 et 17 H 00 à la fois en présentiel et pour ceux qui le souhaitaient en visioconférence, pour ces différentes séances.

QUESTION N°1

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(Rapporteur : Sylvain ROBERT)

Exposé de la question par Monsieur ROBERT

La délibération n° 1 rappelle les décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Y a-t-il des remarques ou des demandes de vote ? Une demande de vote.

(Demande de vote de M. CLAVET)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Pour.....31

Contre..... 0

Abstentions..... 4 (Mmes LEROY et LAUWERS, MM. PACH et CLAVET)

La délibération n°2, Monsieur MAZURE.

QUESTION N°2

REGULATION DU STATIONNEMENT - RAPPORT ANNUEL 2023 PORTANT SUR LES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES (RAPO)

(Rapporteur : Monsieur Pierre MAZURE)

Exposé de la question par Monsieur MAZURE

⇒ Arrivée de Mme Lysiane VAIRON à 14h05 lors de la présentation du Rapport

Monsieur ROBERT :

Monsieur CLAVET, vous avez une question ?

Monsieur CLAVET :

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur MAZURE, alors, vous le savez, notre position concernant le stationnement payant est toujours la même, nous sommes contre parce que je crois qu'il participe évidemment à l'effondrement de la dynamique qui n'existe pas malheureusement dans le centre-ville ; néanmoins la loi étant la loi, je comprends qu'il faille évidemment passer cette délibération pour les recours administratifs, c'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération.

Monsieur ROBERT :

Alors, il y a deux éléments : déjà on ne vous demande pas de voter parce que c'est une prise d'acte et le deuxième élément c'est que (et on notera l'arrivée de Madame VAIRON pour l'examen de cette 2^{ème} délibération) ne relèvent de ces RAPO que les stationnements payants parce qu'on a aussi une zone bleue et donc, quand on dépasse la durée de stationnement de la zone bleue, on est aussi soumis à contravention.

Donc voilà, encore fois, deux inexactitudes dans vos propos, en 30 secondes c'est beaucoup.

On prend acte de la délibération n° 2 et on passe à la n° 3, Monsieur MAZURE.

⇒ Le Conseil prend acte, à l'unanimité de ses membres présents, de la tenue du Rapport annuel 2023 portant sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO)

QUESTION N°3

MUTUALISATION DES MOYENS – CREATION D'UNE CENTRALE D'ACHAT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN – APPROBATION DE LA NOUVELLE HABILITATION STATUTAIRE

(Rapporteur : Monsieur Pierre MAZURE)

Exposé de la question par Monsieur MAZURE

Monsieur ROBERT :

Merci, Monsieur MAZURE.

On va plus loin dans la procédure de mutualisation, on engage encore une étape supplémentaire et dans les relations de la CALL avec les communes membres, c'est aussi une possibilité pour d'autres communes d'avoir accès à des marchés plus conséquents.

On met donc au vote la délibération n° 3.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

QUESTION N°4

**BIEN-ETRE ANIMAL – PARTENARIAT AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS –
CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS 2024**

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

Exposé de la question par Monsieur HANON

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Merci, Monsieur le Maire.

Alors, il est écrit que la ville de LENS mène depuis de nombreuses années des actions en faveur de la cause animale qui constitue une priorité de l'action municipale. Voici une inexactitude cette fois-ci de votre part, au bout de la 4^{ème} délib, c'est déjà pas mal.

Et je me demande même si vous n'avez pas honte d'écrire ça. Parce que la réalité, c'est que vous n'avez rien fait, absolument rien pour la cause animale.

En septembre 2020, j'ai proposé que la municipalité accepte notre proposition de soutenir l'initiative « référendum pour les animaux » lancée par le journaliste Hugo CLEMENT. Vous l'avez refusée.

Puis en 2023, j'ai de nouveau présenté une feuille de route en faveur de la protection animale. J'ai dû faire le travail pour vous car aucun de vos élus n'est capable de le faire, ou ne serait-ce que d'avoir une idée.

Et puis, vous, Sylvain ROBERT, vous ne savez rien faire si ce n'est vous approprier les idées du Rassemblement National, alors permettez-moi de vous rappeler ce que j'ai proposé au-delà de la stérilisation des chats errants que vous, socialistes et communistes, vous avez refusé par bêtise, incompétence, idéologie et sectarisme.

Premièrement,

- négocier une mutuelle animale pour tous pour que chacun puisse souscrire à une mutuelle pour animaux à un prix modique,

- ne donner aucune subvention et ne conclure aucun partenariat avec toute association ou entreprise ayant un lien avec la traite d'animaux,

- interdire tout spectacle avec animaux sur la commune, ce qui inclut les cirques avec animaux et autres exhibitions d'animaux ayant pour but le loisir des humains,

- créer un bureau en mairie de LENS dédié à la protection animale, ainsi un agent sous la responsabilité de la police municipale recueillera toutes les doléances sur la maltraitance animale,

- doter tous les policiers municipaux des outils pour l'identification des animaux et la prévention des risques couplée à une mission de sensibilisation,

- mise en place d'une convention pour soins d'urgence pour les animaux blessés, non identifiés,

- création d'une pension municipale pour animaux en cas de besoin urgent,

- création d'un cimetière pour animaux,

- sensibilisation à la cause animale en milieu scolaire et périscolaire.

Voilà des propositions concrètes que j'ai présentées et que vous avez refusées pour, par la suite, la renommer et faire croire aux Lensois que tout cela venait de vous.

Arrivez-vous franchement à vous regarder dans la glace ?

Est-ce que vous tous, qui êtes assis devant moi, qui d'ailleurs n'ouvraient jamais la bouche, si ce n'est pour me huer apparemment, êtes satisfaits que votre maire reprenne mes idées pour faire croire à la population que cela vient de lui ?

La misère humaine, comme la misère animale, ne doit pas être la variable d'ajustements des petites combines politiciennes et des stratégies de communication, la preuve étant que depuis que vous avez adopté votre pseudo-motion, rien n'a changé, rien n'a été fait.

Vous laissez tout dépérir, tout s'effondrer. Alors, on ne va pas vous décerner une médaille parce que vous mettez en place une campagne de stérilisation des chats errants puisque la majorité des villes le font.

Néanmoins, Monsieur ROBERT, vous qui êtes assez manipulateur, incompetent et détesté de la population, saisissez au moins la chance de vous racheter et pour une fois, faites quelque chose pour nos amis les bêtes qui sont parfois le seul lien et le seul attachement que peuvent avoir les plus fragiles d'entre nous. Car, voyez-vous, nous n'avons pas deux cœurs, un pour les humains et un pour les animaux, on a un cœur ou on n'en a pas.

Monsieur ROBERT :

Bien. Alors, Monsieur CLAVET comme à chaque fois, vous pensez pouvoir vous aussi mettre en avant certaines propositions qui n'en sont pas vraiment. On ne va pas rentrer dans le débat mais vous avez bien compris que sur certains sujets, on ne trouvera pas d'accord, enfin vous ne serez pas d'accord avec ce qu'on peut proposer, ça j'avais bien compris aussi. Notre action ne s'arrête pas aux seuls animaux dits animaux domestiques ou animaux familiers.

Nous avons des actions que nous avons engagées depuis de nombreuses années qui portent sur les animaux de cirque. En effet, nous avons une action avec les écoles pour faire attention afin qu'il n'y ait pas de sortie dans des cirques avec animaux.

Nous portons aussi des actions, notamment à la Maison Buisson, pour la mise en place de nichoirs parce que ça fait aussi partie du bien-être animal ou en tout cas, de la sauvegarde de la faune et de la flore locales.

Nous avons pris des actions pour la stérilisation ou le traitement non létal des pigeons qui nichent dans des écoles, ce sont des remontées de conseils d'écoles mais ça, ça vous échappe aussi.

Donc, vous voyez qu'on ne se limite pas uniquement aux chats, aux chiens ou aux animaux qui vous sont proches, qui peuvent là aussi peut-être être plus parlants pour une personne qui est proche de votre parti et qui se situe un peu dans le Sud de la France mais qui n'a pas de rue à LENS, mais en tout cas, nous, nous sommes ici sur le bien-être animal et quand on parle de bien-être animal, ça fait aussi partie des sujets que l'on veut aborder.

Quand on parle de la stérilisation des chats, c'est une action que l'on a engagée depuis quelques années comme nous avons une attention particulière aux personnes qui nourrissent les chats, ce qui provoque une prolifération des chats en centre-ville.

Alors vous pensez qu'on récupère certaines actions que vous proposez, pendant ce temps-là, vous ne faites pas autre chose ; mais en même temps, regardez la réalité de ce que l'on fait, vous verrez que sur tous ces domaines-là, ce sont de vraies actions que l'on a engagées, en complément de ce qui est engagé aussi au niveau de l'agglomération et ce ne sont pas uniquement des propos comme vous venez d'en tenir, qui sont sans fondement.

Je mets donc la délibération n° 4 au vote.

Votes pour : 35

Votes contre : / Ah, ben non, il vote pour.

Pas d'abstention ? /

Elle est donc adoptée.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

QUESTION N°5

RENOVATION DES CITES MINIERES QUARTIER DU 12/14 – REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE MACE – CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE
(Rapporteur : Laure MEPHU NGUIFO)

Exposé de la question par Madame MEPHU NGUIFO

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

QUESTION N°6

ATTRACTIVITE – QUARTIER DES GARES - PROJET IMMOBILIER 8-10 PLACE DU GENERAL DE GAULLE A LENS – SIGNATURE D'UN ACTE AUTHENTIQUE
(Rapporteur : Jean-Christophe DESOUTTER)

Exposé de la question par Monsieur DESOUTTER

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

QUESTION N°7

ENTREE DE VILLE ROUTE D'ARRAS – AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION OPERATIONNELLE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER HAUTS DE FRANCE POUR UNE OPERATION DE PORTAGE FONCIER ROUTE D'ARRAS A LENS

(Rapporteur : Jean-François CECAK)

Exposé de la question par Monsieur CECAK

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup. On poursuit l'aménagement de cette entrée de ville.

QUESTION N°8

ENERGIES RENOUVELABLES – RESEAU PUBLIC DE CHALEUR OU DE FROID – TRANSFERT DE COMPETENCE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

(Rapporteur : Laure MEPHU NGUIFO)

Exposé de la question par Madame MEPHU NGUIFO

Monsieur ROBERT :

C'est une délibération qu'on doit voter, comme on l'a fait au niveau de l'agglomération et cela permet aussi - d'une certaine façon avec la mutualisation – de développer le réseau de chaleur, de développer cette action à l'échelle des 36 communes.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

QUESTION N°9

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE – HARMONISATION DU FONCTIONNEMENT DES « INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) » - TRANSFERT DE COMPETENCE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

(Rapporteur : Jean-François CECAK)

Exposé de la question par Monsieur CECAK

Monsieur ROBERT :

Là aussi, même sujet que pour le réseau de chaleur et ça nous permettra d'harmoniser aussi les tarifs pour l'ensemble des bornes.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

QUESTION N°10

ECOMOBILITE – DEPLOIEMENT D'UN RESEAU CYCLABLE CONTINU ET SECURISE – PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LENS ET L'ASSOCIATION DROIT AU VELO

(Rapporteur : Jean-François CECAK)

Exposé de la question par Monsieur CECAK

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup. Pas de remarque ?

Ah, Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Merci, Monsieur le Maire.

Pour le coup, je salue cette délibération et le partenariat avec l'ADAV. Néanmoins, j'aurais aimé qu'on aille plus loin puisque vous êtes engagé apparemment pour l'environnement, je le suis aussi. Vous souhaitez développer les mobilités douces sur le territoire de LENS, pourquoi ne pas mettre en place alors, tant qu'à faire et peut-être aussi - on va dire - un peu pour faire un peu écho à la délibération suivante, une prime pour l'achat de vélos ou l'achat de vélos électriques pour aider les habitants de LENS à développer ce moyen de transport et parfois abandonner la voiture ?

Monsieur ROBERT :

Alors vous anticipez, c'est peut-être le rapport d'orientations budgétaires mais là, on est à la délibération n° 10.

Il vous faut connaître le dispositif actuel. On a une maison du vélo où vous avez de la location à tarif plus que raisonnable et donc aujourd'hui, même avant de faire l'acte d'acquisition, si on veut vraiment pratiquer le vélo à LENS, on a des moyens qui sont à disposition dans le cadre du contrat d'Artois Mobilités. Donc ce n'est pas aujourd'hui, le sujet à l'ordre du jour.

On est sur une convention avec l'ADAV qui nous permet de regarder comment on sécurise certains déplacements, comment on permet aussi de pouvoir déployer un réseau de pistes cyclables qui sera un vrai réseau. Ce réseau permettra de relier les points importants et les différents équipements publics de la ville.

C'est bien que vous souligniez le partenariat avec l'ADAV, ça fait quelques années qu'on l'a commencé et on voit vraiment tout le retour.

Et pour les personnes qui ont des difficultés, il y a des dispositifs, que ce soit dans le cadre du CCAS, qui est piloté par Madame AIT CHIKHEBBIH, ou dans le cadre d'Artois Mobilités qui permettent à ces personnes justement de s'ouvrir à la pratique de modes doux. Parce que les modes doux, ce n'est pas seulement le vélo, ça peut être aussi le déplacement piéton, mais aussi le déplacement aujourd'hui en trottinette électrique ou avec d'autres moyens alternatifs.

Et donc, tous ces dispositifs sont déjà identifiés, accompagnés pour certains ou avec des mesures qui permettent d'avoir de la location à tarif raisonnable voire quasiment pour « zéro » euro pour certains modes de déplacement. Donc c'est déjà quelque chose qui existe et je ne vais pas y revenir. Vous aurez l'occasion de faire des propositions, peut-être chiffrées, on verra après ; mais en tout cas sur cette délibération-là, je mets au vote la délibération sur le partenariat avec l'ADAV.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

QUESTION N°11

PETITE ENFANCE - REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL COLLECTIF SUZANNE LACORE ET DE LA MICRO-CRECHE FRANCOIS VACHALA – MODIFICATIONS
(Rapporteur : Sandrine LAGNIEZ)

Exposé de la question par Madame LAGNIEZ

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

QUESTION N°12

EMPLOI - CENTRES SOCIOCULTURELS – DISPOSITIF DES ADULTES-RELAIS - CREATION D'UN POSTE DE MEDIATION INSERTION ET NUMERIQUE ET RENOUVELLEMENT DE TROIS POSTES DE MEDIATION SOCIOCULTURELLE
(Rapporteur : Fatima AIT CHIKHEBBIH)

Exposé de la question par Madame AIT CHIKHEBBIH

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

QUESTION N°13

SPORT-SANTE : MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT « MAISON SPORT SANTE » ENTRE LA VILLE DE LENS ET L'UFOLEP
(Rapporteur : Thierry DAUBRESSE)

Exposé de la question par Monsieur DAUBRESSE

Monsieur DAUBRESSE :

(début d'intervention) Merci, Monsieur le Maire. L'UFOLEP, Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique auprès de qui nous vous proposons d'adhérer à travers son comité départemental, est une fédération issue du mouvement d'éducation populaire nommé la Ligue de l'Enseignement.

Si nous faisons un peu d'histoire, La Ligue de l'Enseignement a été créée par Jean MACE – c'est à l'ordre du jour aujourd'hui – en 1852 au moment du rétablissement de l'Empire avec pour volonté de rassembler et d'éduquer pour rétablir et consolider la démocratie. Ces sujets sont toujours d'actualité, voire de plus en plus.

Ce mouvement laïque travaille la question de la citoyenneté à travers l'éducation populaire par la culture, les loisirs et le sport. Pour la Ligue de l'Enseignement, l'éducation est au cœur de la construction de la société.

A l'ère du politique aboyeur, on peut regretter que ce mouvement ait perdu un peu de vigueur car lui, travaille l'intelligence collective.

A travers la fédération sportive scolaire du 1^{er} degré, l'USEP et la première fédération multisport affinitaire de France, l'UFOLEP, la Ligue de l'Enseignement propose des activités sportives adaptées à chaque âge de la vie et veut promouvoir des pratiques qui répondent aux besoins sociaux telles que l'éducation, l'insertion sociale, le handicap et la santé.

C'est sur ce dernier sujet, la santé, que nous sollicitons un vote du conseil municipal.

En effet, l'UFOLEP 62 porte la maison « sport santé » du territoire métropolitain de l'Artois qui a pour objet d'améliorer la santé en renforçant la pratique de l'activité physique mais aussi en structurant des actions de dépistage et d'orientation sur ces questions. Elle promeut en particulier le dispositif « médica sport », dispositif de prévention en matière de santé par le diagnostic, la prescription et l'accompagnement. Ces actions permettent d'accompagner le milieu associatif pour qu'il s'approprie les actions de prévention « santé ».

Un partenariat existe déjà avec les centres sociaux, parfois renforcé par des interventions du conseil départemental. Cette adhésion permettra de l'officialiser et de le renforcer.

Voilà, Monsieur le Maire, une mesure qui marque votre volonté d'améliorer les indicateurs de santé de notre territoire, en attendant peut-être la mise en place, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération, de la bourse d'engagement au profit des étudiants en médecine pour attirer des futurs médecins et d'un engagement des communes de la CALL dans l'aide au fonds de dotations créé par le CHL pour améliorer les soins, comme je l'ai proposé - puisque je me permets d'avoir des idées – aux vœux du CHL.

Je vous propose d'émettre un avis favorable à l'affiliation annuelle de la ville de LENS à l'UFOLEP pour un montant de 400 euros.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

QUESTION N°14

PERSONNEL – POURVOI D'UN EMPLOI PERMANENT PAR UN AGENT CONTRACTUEL

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Exposé de la question par Monsieur GHEYSENS

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

QUESTION N°15

INSERTION PROFESSIONNELLE – RECRUTEMENT SUPPLEMENTAIRE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Exposé de la question par Monsieur GHEYSENS

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

QUESTION N°16

ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA VILLE DE LENS

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Exposé de la question par Monsieur GHEYSENS

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Pas de remarque ? Monsieur CLAVET.

Demande de vote.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Pour..... 31

Contre..... 0

Abstentions..... 4 (Mmes LEROY et LAUWERS, Mrs PACH et CLAVET)

QUESTION N°17

OUVERTURE DES CREDITS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2024

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Exposé de la question par Monsieur GHEYSENS

Monsieur ROBERT :

Délibération habituelle.

On met au vote.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Pour..... 31

Contre..... 0

Abstentions..... 4 (Mmes LEROY et LAUWERS, Mrs PACH et CLAVET)

QUESTION N°18

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES EXERCICE 2024

(Rapporteur : Sylvain ROBERT)

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 18, enfin « délibération », on votera que l'on a pris acte de cette présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024. Donc, comme vous le savez, ce sont à la fois la présentation des éléments de contexte et de programme pour l'élaboration du budget primitif 2024 que vient d'évoquer Monsieur GHEYSENS dans d'autres termes.

Donc, le contexte général est repris dans la première partie du document, vous avez l'ensemble de ces éléments ; peut-être attirer votre attention sur une actualité peut-être encore plus marquée ces derniers jours où une baisse, une nouvelle baisse de 10 milliards d'économies à réaliser sur le budget de l'Etat, en disant qu'il n'impacterait ni les ménages, ni les collectivités, ce à quoi on peut déjà au moins mettre un petit bémol parce que parmi les sources d'économie figure l'ANCT, l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, qui finance une partie des projets que nous portons et donc là encore, les collectivités seront mises à contribution de cette façon-là, de la même façon que certaines collectivités avaient pu avoir accès au bouclier fiscal les années précédentes et vous avez vu aussi que les collectivités qui avaient été les heureuses élues à un moment – en tout cas, c'était comme ça que ça pouvait être perçu - ont dû rembourser en fin d'année dernière et donc quelque part, la mauvaise nouvelle était un peu décalée mais était bien réelle, malheureusement dans leurs budgets. Et heureusement pour la ville de LENS, comme on ne respectait pas les critères demandés par l'Etat, qui étaient des critères de fragilité budgétaire et heureusement nous n'en étions pas là, nous n'avons pas bénéficié de ce bouclier et donc, nous n'avons pas à le rembourser comme d'autres de nos collectivités voisines.

Le budget primitif de 2023, pour rappel, prévoyait un prévisionnel d'autofinancement qui aurait dû atteindre 6 786 710 € qui nous permettait de se projeter sur un programme d'investissement conséquent. S'agissant des charges, elles ont évolué aussi en 2023. Donc en 2023 et sur les années précédentes, sur 5 ans, nous avons une progression de 2,69 %, soit 0,54 % en moyenne de plus par an. Le réalisé 2023 augmente, lui, de 3,64 % par rapport à 2022, réparti avec le recours à des prestations de services, d'animations et de festivités en faveur de la population, une hausse des cotisations d'assurance, des frais de gardiennage devenus obligatoires avec le plan Vigipirate en vigueur, et plus généralement l'augmentation du prix de toutes les matières premières, répercutée par les fournisseurs et qui a impacté la totalité du budget. On y est déjà revenu dans nos précédents conseils municipaux.

Au cours de l'année 2023 – et si on reprend la même période de 5 ans – nous avons les charges de personnel qui ont augmenté de 1,70 % par rapport à 2022 alors que le point d'indice a été revalorisé de 3,5 % en juillet 2022 et de 1,5 % en juillet 2023, ce qui est moins que l'inflation et toujours trop peu par rapport à nos équipes, mais qui en même temps a un impact réel sur notre budget. Et dans le courant de l'année 2022, il y avait eu aussi une revalorisation des catégories C et la refonte de la grille indiciaire des catégories B, ce qui fait qu'en 2023 nous avons dû absorber la totalité de ces revalorisations sur une année complète.

Malgré cela et dans ce contexte, la ville a gardé son engagement de maintenir les taux d'imposition en 2023 et dans les perspectives que vous aviez, dans les projets présentés dans le document, vous avez un rappel de la taxe d'habitation alors qu'on est dans une progression continue et assez significative de la population, nous voyons que la progression de la taxe d'habitation dont nous avons fait à l'époque – c'était avec Thierry DAUBRESSE, il y a quelques années – un élément de stratégie de progression fiscale, est venu là aussi s'arrêter net avec une décision qui dépassait les frontières de la ville mais qui s'appliquait bien chez nous. Donc, aujourd'hui, au moment où l'on a une progression de population, on devrait avoir aussi une progression de ces recettes qui a été stoppée net par une décision nationale.

Malgré tout, nous avons gardé et nous avons souhaité garder une politique d'attractivité et d'investissement assez forte avec une maîtrise de contrôle de la dette. Alors c'est pour ça que de 2015 à 2021, nous avons engagé un désendettement assez profond qui a permis d'arriver à un désendettement de 25 millions d'euros qui a été réalisé au 31 décembre 2021 et en 2022, nous avons – avec Thibault GHEYSENS – souscrit de nouveaux emprunts pour 10 millions d'euros au moment où les taux étaient bas, ce qui là aussi montre une certaine visibilité de nos engagements et ce qui nous a permis de ne pas avoir recours à l'emprunt en 2023, mais vous aviez l'ensemble des éléments pour pouvoir estimer cet engagement.

De la même façon, pour la présentation et pour la préparation du budget 2024, sur les orientations budgétaires, nous poursuivons notre engagement de maintenir les taux de fiscalité et ce, pour la 12^{ème} année consécutive, et dans le même temps de maintenir notre encours de la dette à un maximum de 45 millions d'euros. Nous ne l'atteindrons pas non plus cette année mais nous gardons cette limite haute pour nous donner aussi ces perspectives dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement que vous avez pu voir également dans le document.

L'année 2024 marquera là aussi l'engagement de la municipalité envers d'autres programmes qui marquent toujours plus de proximité grâce là aussi à ces festivités récurrentes, à un programme culturel et sportif toujours riche, la poursuite des engagements aux termes des engagements et des contrats que nous avons avec l'Etat dans le cadre de l'ERBM et de l'ANRU, mais également la rénovation de plusieurs équipements et la création d'un terrain synthétique et puis dans l'axe de développement durable et de maîtrise des énergies, à la fois un A.M.I. sur la toiture de TELETIN pour la production solaire mais en même temps, la rénovation des murs-rideaux de l'hôtel de ville parce que là aussi nous avons des déperditions de chaleur assez conséquentes et on est dans ce programme plutôt vertueux d'essayer de maîtriser nos dépenses de fonctionnement au travers, notamment, des dépenses d'énergie qui - vous l'avez vu ces dernières années - ont explosé et on a tous pu le constater directement.

A côté de ça, les équipements 2024 marqueront un engagement de 11 millions d'euros qui couvriront encore une fois cette année, la totalité des quartiers de la ville avec notamment – on y revient mais ça a été l'occasion d'une délibération tout à l'heure sur le groupe scolaire Jean MACE – le 12/14, la cité des Provinces aussi avec le stade WATTIAU, l'ERBM à la cité 4 et plus globalement les aménagements et les rénovations de voirie et d'éclairage public sur l'ensemble des quartiers de la ville qui rendent aussi hommage aux actions de nos équipes parce que les services techniques ont fait un travail de fourmi à recenser l'ensemble des voiries pour regarder l'état de nos quasiment 150 kilomètres de voirie, pour voir où l'on devait mettre nos priorités de réfection, notamment après les épisodes que l'on a pu avoir, et là aussi, les infiltrations d'eau qui malheureusement pour nos collègues de l'Audomarois ont endommagé plus que leurs voiries et qui ont aussi eu chez nous quelques conséquences au quotidien.

Dans les actions de fonctionnement, nous allons poursuivre nos engagements – j'allais dire un peu historiques – sur l'animation commerciale, les fêtes annuelles, la démocratie participative mais aussi au premier budget dans nos dépenses de fonctionnement, qui est le budget de l'éducation. Cela me permet de revenir sur le sujet des uniformes à l'école que nous n'intégrons pas dans le budget parce que contrairement à ce que certains peuvent penser, la réunion avec les associations de parents d'élèves nous a démontré, si besoin en était, que l'ensemble des écoles étaient contre cette disposition, notamment dû au fait de l'incertitude du financement dans la durée mais aussi sur le fait de l'équité de traitement que cela pouvait donner parce que le premier pack qui était proposé ne comportait ni les chaussures, ni les blousons et il était très symbolique par rapport à l'engagement que cela pouvait constituer.

L'engagement aussi en faveur de la culture et je voudrais souligner la belle dynamique qui a été engagée à la fois dans le domaine de la jeunesse et dans le domaine de la culture, avec le déplacement de la Micro Folie qui retrouve un nouvel élan. Dans le tourment du

numérique, à des moments où l'on peut décrier l'aspect « recours aux écrans » de la jeunesse, les engagements avec la Micro Folie mettent les écrans au service de l'ouverture culturelle, au service de l'ouverture vers de nouveaux métiers parce qu'on a aussi des formations d'excellence dans ces domaines-là à LENS, et la jeunesse étant un axe bien évidemment aussi important dans notre budget, comme la solidarité, les sports, la sécurité, enfin je ne vais pas revenir sur l'ensemble des sujets que vous connaissez et qui sont un engagement matériel important mais en même temps, philosophique fort de la collectivité.

Nous avons aussi maintenu le plan de sobriété énergétique qui peut, pour certains, paraître anecdotique mais qui est bien réel au quotidien parce que nous avons là aussi un travail qui a été réalisé sur les 100 bâtiments municipaux pour regarder les sources d'économies d'énergies que nous pouvions réaliser. Ça a été l'occasion de regarder aussi sur nos équipements le passage aux LED qui avait été anticipé bien avant cette crise-là et qui, aujourd'hui, nous montre que sur notre éclairage public, nous pouvons aussi maintenir ce type d'équipements parce que nous avons anticipé les investissements et que la consommation est beaucoup moindre que ce que certaines communes peuvent supporter pour l'illumination des rues qui sont encore dans un dispositif plus énergivore.

Dans le cadre de la solidarité, nous avons aussi augmenté notre participation au CCAS et je tiens à souligner là encore le désengagement supplémentaire de l'Etat parce que le programme du PRE – souvenez-vous, nous l'avions évoqué ici – l'Etat a maintenu ses engagements mais ne les a pas accompagnés avec l'évolution – et pas seulement des salaires – et l'augmentation des besoins dans l'accompagnement au quotidien de cette population, parce que c'est une surcharge de 93 000 € qui est supportée par la Ville, faute d'accompagnement de l'Etat, notamment au cours de l'année 2023, sur ce programme qui prend aussi une autre dimension et qui montre tout son intérêt localement mais pour lequel là encore la Ville s'engage au-delà de ses compétences, par rapport à une défaillance qui est bien constatée, de l'Etat.

Alors, dans ce contexte et malgré nos contraintes, l'enjeu pour la Ville reste en 2024 – comme depuis 2014 – de préserver l'essentiel de ses politiques de proximité menées en faveur des Lensoises et des Lensois, de maintenir sa capacité d'autofinancement pour permettre une politique d'investissement dynamique, mais aussi nécessaire au développement et à l'attractivité de notre Ville et ce, sans augmentation d'impôts depuis la 12^{ème} année consécutive.

Ce sont là les grandes lignes du rapport d'orientations budgétaires qui nous permettront d'élaborer le budget qui, comme vous le voyez, permettra aussi de s'engager sur le développement de l'ensemble des quartiers et sur un développement harmonieux au niveau de la ville de LENS et donc, j'ouvre le débat.

Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, tout d'abord je tiens à remercier les services de la Ville pour ce document bien présenté, bien mis en page mais qui, sous l'impulsion de l'adjoint aux finances et de Monsieur le Maire, ne représente finalement pas grand-chose. Car oui, si ce document peut nous être présenté, c'est grâce à l'action des services, certes, mais son contenu, lui, traduit l'essoufflement voire l'effondrement de votre politique qui disons-le peine à produire des résultats.

Puisqu'il est coutume de rappeler le contexte économique et budgétaire national en introduction d'un rapport d'orientations budgétaires, permettez-moi de rappeler le contexte local que vous ne connaissez que trop bien mais que vous semblez vouloir nier ou cacher.

Pour commencer, le taux de chômage à LENS représente actuellement 10,60 % de la population active selon les dernières données officielles du 3^{ème} trimestre 2023. Il était de 10 % en 2022 à la même époque. C'est une mauvaise performance locale par rapport à l'évolution du chômage au niveau national sur la même période. Également, le taux de chômage de l'agglomération, dont vous êtes aussi le président, demeure toujours plus élevé que celui de la France métropolitaine qui est de 7,2 % au 3^{ème} trimestre de l'année 2023.

Enfin, sur les 321 zones d'emploi en France, la zone économique et d'emploi de LENS se classe 272^{ème} zone d'emploi ayant le plus faible taux de chômage.

En matière de pauvreté, c'est tout aussi désolant puisque LENS affiche un taux de pauvreté de l'ordre de 32 %. En effet, notre ville qui se classe aujourd'hui derrière LIEVIN, a subi les conséquences de décennies de déclin de l'emploi industriel et a accueilli sur son territoire une part importante de familles de milieu populaire, notamment dans le logement social. Madame Fatima et ses 5 000 € bruts mensuels pourront d'ailleurs nous en parler un peu plus longuement.

Autre phénomène qui puise également son explication dans notre histoire est celui des villes comme LENS qui ont logé les populations immigrées, que l'on a fait venir dès les années 50 pour répondre aux besoins de l'activité économique. Néanmoins, la situation sociale s'est dégradée et le manque d'emploi, notamment pour les plus jeunes, y est prégnant.

A cette misère sociale que les pouvoirs publics ont été incapables d'endiguer, vient s'ajouter votre triste bilan en matière de sécurité. Cette fois-ci, vous ne pourrez pas faire croire que les chiffres sont faux puisqu'une fois de plus, il s'agit de ceux communiqués par la Préfecture en début d'année. Ainsi, permettez-moi de vous les rappeler. Depuis 2013, première année d'élection de Sylvain ROBERT, la délinquance générale à LENS a augmenté de près de 16 % alors que celle-ci a baissé à LIEVIN et à AVION. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique à LENS ont augmenté de 70 % quand celles-ci enregistrent une plus faible hausse de 46 % à LIEVIN et à AVION. Quant aux infractions révélées par l'action des services, elles ont baissé de 26 % à AVION et LIEVIN mais augmenté de – attention j'espère que vous êtes assis – 91 %.

Cela prouve que ce n'est même plus le socialisme ou le communisme qui pose problème, c'est vous Monsieur ROBERT car c'est ici votre lamentable bilan, le plus mauvais du Pas-de-Calais.

Evidemment, tout cela a des conséquences sur le développement économique qu'on pourrait renommer en « sous-développement économique ». Pas une semaine ne passe sans une ou deux fermetures de commerces. Pas une semaine ne passe sans que votre adjoint à la politique de la ville - qui a agressé une commerçante - continue de fanfaronner sur les photos et auprès de vos administrés. Pas une semaine ne passe sans que les Lensois s'insurgent du maintien du stationnement payant. Pas une semaine ne passe sans que votre adjoint, Monsieur DESOUTTER, à l'action économique, ne continue en fait de ne rien faire. Celui-ci est peut-être trop occupé à dépenser les primes que celui-ci s'est versé pendant des années à la tête de Sainte Ide ?

Monsieur ROBERT :

C'est quoi le rapport avec le rapport d'orientations budgétaires, Monsieur CLAVET ?

Monsieur CLAVET :

Oui, et j'ai d'ailleurs ici une attestation signée de sa main, signée de sa main concernant ces primes-là.

Monsieur ROBERT :

Monsieur CLAVET !

Monsieur CLAVET :

J'espère que la presse et les parents d'élèves s'en délecteront.

Monsieur ROBERT :

Vous pourriez revenir au débat d'orientations budgétaires ?

Monsieur CLAVET :

Ne m'interrompez pas quand cela ne vous arrange pas.

Monsieur ROBERT :

Monsieur CLAVET, vous n'avez pas la police de cette assemblée donc je vous demande de revenir au rapport d'orientations.

Monsieur CLAVET :

La vérité vous dérange mais je continue. Je continue.

Monsieur ROBERT :

Je vous demande de revenir au rapport d'orientations budgétaires.

Monsieur CLAVET :

On y revient, ne vous inquiétez pas.

Monsieur ROBERT :

On vous a laissé vous exprimer, vous avez un temps de parole qui est bien précisé dans le règlement intérieur donc revenez au règlement intérieur et au rapport d'orientations budgétaires sinon je vais devoir passer la parole à quelqu'un d'autre.

Monsieur CLAVET :

Très bien mais au moins, ça me laissera le temps de parler de ça plus longuement. Bref, tout cela pour dire...

Monsieur ROBERT :

Vous voulez poser des questions, vous avez posé des questions après, vous avez des questions orales qui arrivent et vous les amenez dans le cadre du rapport d'orientations

budgetaires, soyez un peu cohérent, revenez au bon ordre des choses. Vous êtes dans le rapport d'orientations budgétaires, revenez aux propositions que vous pouvez avoir pour le budget. Vous ne les faites pas en commission, vu que vous ne venez pas, donc faites-les au moins ici.

Monsieur CLAVET :

Excusez-moi, moi je travaille, contrairement à tous vos élus. Eh oui, désolé.

Monsieur ROBERT :

Monsieur CLAVET, à chaque fois vous êtes dans l'invective. Vous voyez, les commissions se déroulent à la fois en présentiel et en Visio. Vous avez des heures de délégation pour pouvoir participer à ces réunions donc vous pourriez très bien, si vous le voulez, si votre employeur vous le permet, ce qui n'est peut-être pas le cas, bénéficier de ces heures de délégation pour venir aux commissions.

Monsieur CLAVET :

Eh non, ça ne marche pas comme ça chez nous.

Monsieur ROBERT :

Non mais, ça ne marche pas du tout a priori.

Monsieur CLAVET :

En tout cas, apparemment mieux qu'à LENS.

Monsieur ROBERT :

Revenez au rapport d'orientations budgétaires et après on changera de sujet.

Monsieur CLAVET :

Laissez-moi y revenir. Laissez-moi y revenir, Monsieur ROBERT.

Monsieur ROBERT :

Eh bien, allez-y.

Monsieur CLAVET :

Tout cela pour dire évidemment que dans un climat plus que délétère que votre groupe, dit de « la 7^{ème} compagnie » tient la ville sous perfusion quand ce n'est pas l'Etat.

En effet, à la lecture de ce rapport, nous comprenons vite, comme chaque année, que sans les dotations de l'Etat qui augmentent de 8,08 %, la ville de LENS aurait bien du mal à maintenir son rythme de vie. Je prendrai comme seul exemple la Dotation de Solidarité Urbaine, partie intégrante de la Dotation Globale de Fonctionnement qui augmentera de plus d'un million d'euros. Je le rappelle : la DSU selon le Code Général des Collectivités Territoriales, a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Donc, si la DSU augmente à LENS, je le rappelle : près de 12 % en 5 ans, c'est parce que la ville s'appauvrit et vous ne faites pas les bons choix. Evidemment, cette mauvaise santé financière ne vous permet de prendre des décisions politiques et financières pertinentes, notamment en matière de fiscalité puisqu'en 2024, vous maintiendrez encore les taux à défaut de les baisser. D'ailleurs, je vais prononcer le nom d'une ville qui vous hérise les poils tellement son évolution et son succès suscitent chez vous à la fois sûrement admiration et jalousie, je veux parler évidemment d'HENIN-BEAUMONT, qui pendant 10 ans (rires de l'assemblée) - ah, je vous attendais – et cela à cause de la gestion socialiste et désastreuse, et un maire en prison quand même il faut le dire, faisait partie des villes les plus chères en matière de taxe foncière, malgré les efforts de Steeve BRIOIS qui a quand même réussi à baisser à 8 reprises le taux communal. Mais nous y sommes, cette année, la taxe foncière à HENIN-BEAUMONT est moins élevée qu'à LENS. Alors, tant mieux pour les Héninois mais ça commence à être douloureux pour les Lensois. La pilule sera encore plus difficile à avaler l'année prochaine puisque HENIN sera la ville du Pas-de-Calais de 20 000 à 40 000 habitants ayant la taxe foncière la moins élevée du Département.

Autre conséquence de cette mauvaise gestion : il s'agit de la baisse des dépenses d'investissement qui, je le rappelle, ont baissé de 29,96 % entre 2022 et 2023. En 2024, ce ne sera pas mieux puisque vous projetez difficilement 11,6 millions de dépenses d'équipement et c'est grâce à l'emprunt dont le montant est estimé à 6,6 millions que vous y parviendrez.

Et c'est évidemment le cadre de vie et le quotidien des Lensoises et Lensois qui se dégrade. Vous écrivez que la municipalité, conformément à ses engagements, propose plus de proximité notamment grâce à ses festivités récurrentes. Vous ne parlez sûrement pas du marché de Noël qui est de plus en plus désert d'année en année. Vous ne parlez sûrement pas du festival SitCom's Vention Japan qui a tourné au fiasco. Vous ne parlez sûrement pas de Miss Lens qui n'est même pas une élection officielle permettant de concourir à Miss Nord/Pas-de-Calais et pour Miss France. Vous ne parlez sûrement pas des géants lensois qui ne défilent plus chez vous. Vous ne parlez pas non plus de la braderie qui se vide d'année en année comme d'ailleurs les marchés hebdomadaires. Vous ne parlez sûrement pas des retransmissions sur écran géant qui ont coûté un pognon de dingue et qui ont pénalisé les commerçants de la rue Lanoy dont l'accès a été fermé.

Bref, la liste pourrait être longue encore mais la réalité est celle-ci : tout ce que vous touchez se transforme en plomb. Et c'est même pire pour la section de fonctionnement.

Vous admettez même dans ce même document que c'est grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement dans la prospective du plan d'investissement 2024-2027 que vous pourrez peut-être sortir la tête de l'eau. Cela fait près 4 ans que je vous demande de ralentir la voilure et de faire des économies là où c'est possible et des économies qui ne pénaliseront pas le service public aux Lensois.

Monsieur ROBERT :

Il vous reste une minute pour conclure, Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Comme par exemple... Ah bon, le temps est réglementé par le règlement intérieur du...

Monsieur ROBERT :

Tout à fait. Oui.

Monsieur CLAVET :

Ah bon, je demande à voir l'article alors.

Monsieur ROBERT :

Relisez-le, relisez-le, vous verrez. Là, il ne vous reste plus que 50 secondes déjà.

Monsieur CLAVET :

Je demande à voir l'article.

Mais concrètement, où sont les chiffres ? où sont vos estimations ? où sont les répartitions budgétaires ? par postes de compétences ? Avez-vous peur du débat ? Ce document, au final, ne nous dit rien, ne nous apprend rien. Ce dernier, comme je le disais en introduction, est à l'image de votre politique, celle du vide, celle de l'enfumage, celle du déclassement, celle de l'incohérence, celle de la communication, celle de l'abandon et celle de l'entre-soi.

Néanmoins, si je dis tout ça, c'est parce que j'aime ma ville, j'aime notre ville, celle qui m'a adopté et celle que j'ai adoptée, désolé de vous le dire et comme Guy DELCOURT, je ne suis peut-être pas né à LENS, voyez-vous et je ne suis pas né à MARSEILLE d'ailleurs, mais en tout cas j'ai à cœur de changer les choses parce que je crois que notre ville a du potentiel.

Et pour ce qui est de la fiscalité, pourquoi vous ne baissez pas les taux ? Parce que cela serait une preuve d'engagement envers la population. Il suffit d'investir en faveur de la sécurité, de la fiscalité, pour le cadre de vie, l'environnement, pour faire de LENS une ville où il faut bon vivre avec l'aménagement de parcs, de jardins, dans tous les quartiers. Pour la protection animale...

Monsieur ROBERT :

Monsieur CLAVET, vous avez fini votre temps de parole

Monsieur CLAVET :

vous ne faites rien...

Monsieur ROBERT :

Monsieur CLAVET !

Monsieur CLAVET :

Vous ne faites rien et vous avez tué la ville de LENS.

Monsieur ROBERT :

Monsieur CLAVET !

Monsieur CLAVET, vous n'avez plus la parole. Vous avez dépassé largement votre temps de parole. Vous relirez le règlement intérieur comme ça au moins la fois prochaine, vous irez peut-être à l'essentiel au lieu de partir dans des palabres qui n'ont aucun rapport avec la délibération.

(propos inaudibles de M. CLAVET sans micro)

Monsieur CLAVET, on sait très bien que derrière vous voulez faire une tribune à chaque fois, on est d'accord là-dessus.

Y a-t-il des remarques constructives sur le R.O.B. ?

Monsieur CUGIER, vous avez la parole. Attendez le micro, Monsieur CUGIER.

Monsieur CLAVET : (sans micro)

... la parole aux élus, ça ne sait même pas penser, ça ne sait même pas...

Monsieur ROBERT :

Monsieur CUGIER, attendez le micro.

Monsieur CLAVET : (sans micro)

Ah, Monsieur CUGIER qui prend la parole !

Monsieur ROBERT :

Monsieur CLAVET ! Monsieur CLAVET, la prochaine étape, je vous demande de quitter la salle.

Monsieur CLAVET : (sans micro)

Monsieur CUGIER, allez-y, je suis content de vous entendre.

Monsieur ROBERT :

Monsieur CLAVET ! Monsieur CLAVET, dernier avertissement !

Monsieur CUGIER :

Monsieur CLAVET, je suis bien content de vous voir, je suis bien content de vous entendre, je m'aperçois au moins que vous avez un intérêt, c'est celui des animaux, tant mieux, moi c'est les oiseaux simplement. Mais je voudrais dire que...

Monsieur CLAVET : (sans micro)

... pour brasser du vent.

Monsieur ROBERT :

Monsieur CLAVET !

Monsieur CUGIER :

Ecoutez, on n'est pas à HENIN-BEAUMONT ici, on a encore le droit de parler. Je sais bien qu'à HENIN-BEAUMONT, l'Opposition n'a qu'un seul droit, celui de se taire. C'est peut-être pour ça que vous venez chez nous mais vous n'êtes pas d'ici et on s'en aperçoit.

(propos inaudibles de M. CLAVET)

Monsieur ROBERT :

Monsieur CLAVET, si vous continuez à perturber l'Assemblée, je vous demande de quitter l'Assemblée et c'est dans le règlement intérieur également.

(propos inaudibles de M. CLAVET)

Monsieur CLAVET, vous vous taisez pendant que la parole est à Monsieur CUGIER.

Vous avez eu le temps de vous exprimer tout à l'heure, dernier avertissement !

Monsieur CUGIER :

Je voudrais simplement dire que moi, je suis content d'être là, vachement, on travaille, on bosse, ça ne se voit peut-être pas, mais ça se verra voyez-vous, et la seule chose que je veux dire c'est qu'avec le temps, avec l'âge qui commence à venir, j'en ai déjà entendu des chiens aboyer mais je crois qu'ici c'est le summum. Je comprends mieux votre amitié pour les chiens car vous devez avoir le même langage qu'eux. Mais vous savez ici, à LENS, depuis belle lurette, les chiens aboient, la caravane passe.

(Applaudissements)

Monsieur ROBERT :

Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur GHEYSENS.

Monsieur GHEYSSENS :

Merci, Monsieur le Maire. Moi je voudrais réagir, alors peut-être qu'il y a un point sur lequel on peut être d'accord avec Monsieur CLAVET, c'est l'engagement des services. Là, pour le coup, effectivement, l'engagement des services sur ce document il est réel, il est profond, il est précis, il est professionnel. Il témoigne d'une dimension de travail que j'ai plaisir en tout cas à reconnaître et que je souhaite reconnaître ici.

Ce que ça fait en retour dans l'intervention de notre collègue, c'est qu'on a un texte à peu près écrit par quelqu'un qui comprend un peu quand même le sujet, mais on sent bien qu'à la lecture, la personne comprend moins bien, on sent que ce n'est pas incarné. C'est une dimension un peu subjective mais c'est une dimension de la réalité.

Je mets notamment cette incarnation - alors peut-être que c'est le travail politique, on peut comprendre qu'il y ait un travail politique qui est derrière, mais ça n'exclut pas qu'il puisse y avoir aussi un engagement dans la compréhension profonde de ce qui se joue dans ce que nous faisons - et je mettrai en miroir avec votre intervention, Monsieur le Maire, qui pour le coup était incarnée.

Excusez-moi, mais vous maîtrisez vos sujets, ils sont incarnés. C'est incarné, c'est dans une réalité de l'engagement. Ça ne trompe personne et c'est toujours douloureux d'ailleurs de voir que les gens ne fassent pas l'effort de cette compréhension nécessaire à ce que nous portons tous collectivement dans une commune, au-delà des oppositions. Normalement en tout cas, cette idée que l'on puisse apporter une parole, une contradiction, en tout cas qu'on puisse visualiser nos contradictions, les mettre en discussion, elle reste toujours présente mais là, vraiment, on n'y est pas. Je ne peux que le constater, malheureusement. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup. Plus d'autre intervention ?

On prend donc acte.

Je vais vous demander de voter pour la prise d'acte de la présentation de ce R.O.B.. C'est un peu compliqué mais bon, la loi aurait pu faire plus simple mais a priori, il y a encore du boulot là-dedans.

Allez, on vote.

Vote pour ?

Merci. Donc le R.O.B. a bien été présenté et l'Assemblée l'atteste.

⇒ Le Conseil prend acte, à l'unanimité de ses membres présents, de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

QUESTION N°19

QUESTIONS ORALES

Monsieur ROBERT :

Nous avons donc deux questions qui ont déjà été abordées en partie par Monsieur CLAVET donc je lui repasse la parole pour la question 1 qui est une partie de son propos liminaire avant le R.O.B.

Monsieur PACH :

Le 6 décembre dernier, grâce à un article de la Voix du Nord nous découvrons le témoignage de la gérante du Gallia à Lens qui confirmait avoir été agressée par M. Farid BOUKERCHA.

« Contactée par La Voix du Nord fin octobre, la gérante a confirmé avoir été agressée verbalement par Farid BOUKERCHA. Elle indiquait également l'avoir vu exhiber une barre de fer, sans être rentré dans l'établissement avec. »

Pour rappel, M. Farid BOUKERCHA, adjoint à la Politique de la Ville, a déjà été condamné en juin dernier par la 17e chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Paris pour avoir traité publiquement Mme Naceira VINCENT de « salope ».

Monsieur le Maire, vous qui faites de la jeunesse Lensoise un de vos nouveaux chevaux de batailles, vous participez par votre inaction et votre soutien à votre adjoint à donner un mauvais exemple de ce qu'est la politique mais aussi de ce qu'est un adulte responsable.

Ainsi, Monsieur le Maire qu'attendez-vous pour retirer ses délégations à Monsieur BOUKERCHA qui par son comportement déshonore son mandat d'élu et la Municipalité dans son ensemble ?

Monsieur ROBERT :

Bien, pour rappel (propos inaudibles de M. CLAVET – sans micro), alors Monsieur CLAVET, c'est Monsieur PACH, vous avez décidé que c'était Monsieur PACH qui présentait la question, là encore c'est normé sur la partie des questions orales. Donc, soit vous vous conformez à ce règlement, soit à la rigueur, si vous avez cinq minutes à perdre, vous pouvez aller faire un tour.

Monsieur PACH, donc, pour rappel je suis maire, je ne suis pas juge donc Monsieur BOUKERCHA ayant été jugé sans peine d'inéligibilité, il ne m'appartient pas d'aller à l'encontre d'une décision de justice, tout comme je ne commenterai pas vos propos et les propos sur le Gallia parce qu'une plainte est actuellement en cours, que l'on a déposée.

En second lieu, contrairement à ce que vous indiquez, donc, Monsieur BOUKERCHA n'était pas l'auteur mais le diffuseur des propos proférés sur les réseaux sociaux, comme l'a indiqué le jugement prononcé le 17 avril 2023. Je vous invite à le relire.

Et donc, à ce titre, je me demande ce que vous pourriez demander contre Messieurs Christophe BARTHES, Julien RANCOULE, Frédéric FALCON, trois députés RN - vous voyez là (présentation de l'affiche par Monsieur le Maire) - qui posent fièrement devant une affiche insultant Marine TONDELIER. Alors certes, ils n'en sont pas les auteurs mais il s'agit là du même cas de figure que Monsieur BOUKERCHA.

(Applaudissements)

(propos inaudibles de M. CLAVET – sans micro)

Je vous invite par ailleurs à consulter le profil Facebook personnel de Monsieur CLAVET ainsi que celui de LENS BLEU MARINE, vous y trouverez sans doute, sans que cela ne vous interpelle, les commentaires suivants concernant certains élus de notre assemblée :

« Elle est belle la France ! Quand aura-t-on un gouvernement qui pensera aux Français en premier ? Ça me fait vomir tout ça ! » (propos d'Henri TREVALINET)

« Encore une étrangère qui s'en met plein les poches » (Bernard COUTELY)

« Il suffit de réouvrir certains camps » (Alain BAPTISTE)

et « Devinez l'étiquette politique de cet élu et je vous le donne dans le mille. A qui doit-on écrire pour exiger le renvoi de cette racaille étrangère ? oui, oui, étrangère, il n'est ni assimilé par le prénom, ni par les manières semble-t-il. » (Gabriel TURPIN)

Ce sont des propos tirés de vos sites.

Enfin, je vous rappelle que plusieurs plaintes sont en cours sur le sujet, dont une que j'ai adressée personnellement contre vous.

(Applaudissements)

La question n° 2.

Monsieur CLAVET :

Puisque vous aimez parler justice et sécurité, parlons-en.

La sécurité constitue encore aujourd'hui une des priorités des Français et des Lensois. Néanmoins celle-ci semble se dégrader de jour en jour et rien ne semble être fait pour enrayer la situation.

Il aura fallu attendre cette nouvelle mandature, et ce parce que le Rassemblement National a remis le sujet sur la table, pour voir la création d'une police municipale.

Néanmoins, sans aucun autre moyen supplémentaire tel que l'armement ou le développement de la vidéo protection, il semble difficile de protéger les Lensois et d'assurer leur tranquillité.

Également, comme en attestent les chiffres récemment communiqués par la Préfecture du Pas-de-Calais, Lens se classe en tête du classement des villes du Pas-de-Calais ayant le plus d'insécurité avec un nombre total de 2 253 crimes et délits en 2022 pour 32 458 habitants.

Ainsi, en 10 ans, depuis 2013, année de votre arrivée à la tête de la Ville de Lens :

- La délinquance générale a augmenté de 15,65 % en passant de 3 048 faits constatés en 2013 à 3 525 faits en 2023.

- Les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont augmenté de + de 69,00 % pour passer de 679 à 1 151 agressions en 2023

- Le nombre d'infractions a augmenté de 91,00 % en passant de 267 infractions révélées en 2013 à 511 en 2023 !

A ce niveau-là, on ne parle plus d'un bilan mais d'un dépôt de bilan.

Ainsi, Monsieur le Maire quand allez-vous prendre de véritables mesures courageuses et éloignées de toutes idéologies pour enfin assurer la sécurité des Lensois ?

Monsieur ROBERT :

Monsieur MAZURE, j'allais vous donner la parole, c'est vous qui répondez. Attendez, prenez le micro. Allez-y.

Monsieur MAZURE :

Merci, Monsieur le Maire. Désolé de ma précipitation mais je ne peux pas laisser dire n'importe quoi.

Monsieur CLAVET, vous parlez de chiffres communiqués par la Préfecture. J'estime que je ne suis pas plus mal placé pour connaître les chiffres. Paradoxalement, ni les services de la Préfecture, ni les services de la Police Nationale – et à haut niveau – ne confirment vos chiffres.

(propos inaudibles de M. CLAVET – sans micro)

Permettez-moi de continuer.

Pire ! Plus grave ! Ils indiquent que le choix de les comparer sur dix ans est pour le moins trompeur du fait du changement de méthode de comptabilisation qui était en vigueur depuis 2015. Vous avez un peu de retard, Monsieur. Il y a donc fort à parier que, comme d'habitude, vous vous êtes approvisionné sur des sites Internet pour le moins peu crédibles, pour le moins fantaisistes,

(propos inaudibles de M. CLAVET – sans micro)

Monsieur ROBERT :

Monsieur CLAVET ! Monsieur CLAVET ! Monsieur CLAVET !

Monsieur MAZURE :

à moins, Monsieur CLAVET, que vous confirmiez pour citer qu'une ville, par exemple HENIN-BEAUMONT, une augmentation en un an de 117 % des vols sur les véhicules et près de 50 % de cambriolages supplémentaires comme indiqué sur les sites que vous allez regarder.

Voilà ce que je voulais répondre, Monsieur le Maire.

(propos inaudibles de M. CLAVET – sans micro)

Monsieur ROBERT :

Monsieur CLAVET ! Monsieur CLAVET !

A priori, vous avez un problème avec le respect de certaines règles.

(propos inaudibles de M. CLAVET – sans micro)

Monsieur CLAVET, la question est terminée.

(propos inaudibles de M. CLAVET – sans micro)

M. DAUBRESSE : (sans micro)

Plus largement avec la démocratie.

Monsieur ROBERT :

Il a un problème global, oui.

La question étant passée, Monsieur CLAVET, par mail en date du 14 février dernier, vous m'avez adressé deux questions que l'on vient de passer et une motion que vous souhaitiez voir portée également à l'ordre du jour du conseil municipal de ce 20 février 2024.

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés au titre des dispositions de l'article L. 2121-10 du CGCT, de l'article 3 du règlement intérieur du conseil municipal, je vous informe que je refuse d'inscrire à l'ordre du jour la motion intitulée « Fin du stationnement payant à Lens : Organisons un référendum local ! »

(propos inaudibles de M. CLAVET – sans micro)

En effet, celle-ci repose sur des faits matériellement inexacts, tant en ce qui concerne la vitalité du centre-ville – pour rappel à Lens, il y a eu 51 ouvertures de commerces et 16 fermetures en 2023, chiffres vérifiables et rapports au Registre du Commerce et des Sociétés – qu'en ce qui concerne l'action de Monsieur DESOUTTER à l'égard duquel le qualificatif de « fantôme » s'avère diffamatoire.

Conformément à la jurisprudence, de tels événements confèrent à la motion proposée un caractère manifestement abusif qui justifie qu'elle ne saurait être soumise au conseil municipal.

(propos inaudibles de M. CLAVET – sans micro)

L'ordre du jour étant clos, je clos cette séance.

Merci beaucoup.

(Applaudissements)

On se retrouve dans un mois.

Fin de la séance à 15 H 06